

NOUVELLE GESTION DES CAS COVID DANS LES ÉCOLES À PARTIR DU 16.11.2021

01



LE CAS INDEX EST IDENTIFIÉ

Les parents/représentants légaux du cas index sont contactés ou il est lui-même contacté par le call center.
Le call center commencera alors la recherche des contacts à haut risque. Une liste de tous les contacts sera établie dans tous les milieux de vie de l'élève, y compris l'école.

Pour faciliter l'échange, vous pouvez préparer en amont une liste des différents contacts que votre enfant a eus dans les jours précédant le début des symptômes ou le dernier contact à haut risque.

Si le cas index ou son représentant légal n'a pas accès, au moment où le call center le contacte, à toutes les coordonnées des contacts à haut risque qu'il identifie (prénom, nom, numéro de téléphone), il peut fixer un rdv avec le call agent qui le rappellera plus tard, afin de fournir toutes les coordonnées des contacts à haut risque ou recontacter le call center plus tard pour compléter sa déclaration, conformément à la procédure existante.

Si un élève se considère comme contact à haut risque et qu'il n'a pas été identifié comme tel, il doit contacter le cas index. Celui-ci peut recontacter le call center afin de compléter la liste des contacts à hauts risques, conformément à la procédure existante.

Le call center fournira les prescriptions de tests et attestations de quarantaine.

02



LE CALL CENTER CONTACTE ÉGALEMENT L'ÉQUIPE PSE DE L'ÉCOLE

L'équipe PSE contacte l'école pour l'informer (aucune démarche ne doit être effectuée par l'école avant d'avoir reçu l'appel du PSE/CPMS-WBE) et, avec l'aide de l'école, relie l'élève à sa classe afin de maintenir un système de surveillance du nombre de cas au sein des écoles et plus précisément au sein des classes.

03



L'ÉCOLE INFORME LES PARENTS

La direction de l'école informera alors les parents de la présence d'un cas de COVID-19 au sein d'une classe, par le moyen de communication qu'il jugera le plus adapté (via une note dans le journal de classe, un courrier cartable, groupe Whatsapp, etc.)

Le mot suivant sera envoyé : « Le service PSE nous a signalé un cas positif de Covid dans la classe de votre enfant. Nous vous invitons, durant 14 jours, à surveiller le développement de symptômes et à ne pas rendre visite à des personnes vulnérables, dont les grands-parents, les personnes de plus de 65 ans ou les personnes porteuses de maladies chroniques ».

Il est important de respecter la chaîne de diffusion de l'information Call center -> équipe PSE -> direction d'école -> parents. Même si cela est compliqué et que vous avez des questions, la direction d'école ne pourra y répondre tant qu'elle n'aura pas été alertée par l'équipe PSE. L'information sur un cas peut circuler rapidement dans la collectivité, il est néanmoins important de laisser chaque intermédiaire travailler sereinement, tous les cas seront traités.

04



UN "EMERGENCY BREAK" EST MIS EN PLACE

Un « emergency break » est mis en place, permettant aux équipes PSE de fermer la classe à partir d'un certain seuil de contamination (25% dans l'enseignement ordinaire, à la discrétion du PSE dans l'enseignement spécialisé où les classes sont plus petites).

A ce moment :

- Toute la classe est mise en quarantaine 10 jours, quel que soit le statut vaccinal, avec une possibilité d'écourter la quarantaine si un test est réalisé à J7 et qu'il est négatif ;
- Les personnes sous certificat de rétablissement doivent également réaliser la quarantaine dans le cadre de l'emergency break mais ils peuvent quitter la quarantaine à J8 sans réaliser de test ;
- La période de vigilance reste de 14 jours (mesure de protection pour les personnes vulnérables).

Une lettre signée par l'équipe PSE est transmise aux parents via la direction d'école. La durée de la quarantaine est calculée à partir du premier jour de fermeture de la classe.

La lettre permettra aux parents de prendre rendez-vous auprès d'un call center et permettra de justifier l'absence de l'élève en quarantaine.